

COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

Procès-verbal du Conseil municipal du 4 avril 2025

Membres présents : 12

Agnès THIBAULT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Patricia CORDIER, Thibault DAPREMONT, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE, Bruno GROSSI, Patricia IBANEZ, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pascal ROUSSEL.

Absents excusés :

Sébastien GAY – a donné son pouvoir à Gaëlle FORNETTE

Valérie de SARIAC – a donné son pouvoir à Bruno GROSSI

Annie MANDION

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du 07 février 2025
- Vote du Compte Financier Unique* (CFU) commune et eau et assainissement
- Affectation du résultat 2024 commune et eau et assainissement
- Point travaux : église, école, aire de jeux, mairie
- SIVOS : participation communale
- Convention Refuge de Salbris
- Fondation du Patrimoine (adhésion 2025)
- Transfert compétence eau et assainissement communauté de communes
- Locker Mondial Relais
- Subventions
- Questions et informations diverses

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mme le Maire, dans le cadre des travaux de restauration de l'église, invite les conseillers intéressés, à participer à la visite de l'atelier de restauration de vitrail le 25 avril 2025 à Orléans. Par ailleurs, des artisans sollicités, commencent à envoyer des devis pour la restauration des objets classés, actuellement en dépôt : ils permettront de solliciter des subventions de la DRAC**. L'« opération tri » de ce matin, des objets non classés, a permis de réserver des objets (dont des chasubles) susceptibles d'être par la suite, une fois remis en état, exposés dans l'église.

Mme le Maire rappelle que, en dépit de l'importance des travaux de restauration de l'église, ceux-ci sont entièrement financés par des subventions et des dons.

****Le compte financier unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.***

*****DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles***

Compte- rendu du conseil municipal du 7 février 2025 : approbation à l'unanimité

Vote du Compte Financier Unique 2024

- Commune

Le CFU a fait l'objet d'un examen compte par compte en commission des finances le 28 mars 2025. L'exercice 2024 présente un excédent de fonctionnement de 78 973.31 € dû à une gestion résolument rigoureuse : c'est un gage d'autofinancement permettant l'investissement et le remboursement de la dette. L'excédent d'investissement d'un montant de 69 271.95 € représente un point intermédiaire des différents chantiers entre restes à payer et restes à réaliser.

Le CFU, arrêté en fonctionnement à la somme de 584 830.09 € en dépenses et à 663 803.40 € en recettes, en investissement à 920 334.74 € en dépenses et à 989 606.69 € en recettes, est soumis au vote, hors présence de Mme le Maire, par Jean-Pierre AMOUREUX : il est approuvé à l'unanimité.

- Eau et assainissement

Également examiné en commission des finances, il fait apparaître un excédent de 84 847.02 € (- 3 186.59 € en fonctionnement et + 88 033.61 € en investissement). A noter que le déficit de fonctionnement est quasiment maîtrisé et que 2024 a vu la dernière échéance de l'emprunt. (Emprunt concernant l'extension du réseau d'assainissement route de Neung). La section d'investissement retrace pour part les frais d'étude des réseaux eau usée ainsi que des opérations de maintenance. Le recouvrement des factures d'eau demande toujours un suivi rigoureux.

Le CFU arrêté en fonctionnement à la somme de 170 096.22 € en dépenses et à 166 909.63 € en recettes, en investissement à 47 607.15 € en dépenses et à 135 640.76 € en recettes, est soumis au vote, hors présence de Mme le Maire, par Jean-Pierre AMOUREUX : il est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat 2024

- **Commune** : la somme de 78 973.31 € sera affectée en investissement sur l'exercice 2025. Unanimité.
- **Eau et assainissement** : la part négative de 3 186.59 € sera affectée en fonctionnement sur l'exercice 2025. Unanimité

Point travaux :

- Eglise : le planning est tenu malgré les nouvelles difficultés rencontrées et l'échéance de Noël 2025 maintenue. En effet d'importants travaux d'étayage, de consolidation du beffroi et du clocher et de remplacement de 6 poteaux en chêne rongés à la base se sont révélés incontournables ! Des tests de couleurs demandant de longs temps de séchage sont en cours à l'intérieur et à l'extérieur de l'église. La voute en châtaignier est programmée.

- Ecole : l'un des 2 appartements situés dans l'ancienne mairie est à rénover complètement pour une évaluation de 34 000 €. Une demande de subvention sera faite en 2025 pour 2026.
- Aire de jeux pour enfants de 2 à 10 ans : l'installation doit débiter la semaine prochaine pour une ouverture au public en juin.
- Mairie : les 3 volets en bois anciens, très lourds, difficilement manœuvrables seront doublés de volets roulants solaires comme à la poste.
- Lavoir : les travaux de réfection du mur du fond ont dû être arrêtés pour cause d'humidité ; ils devraient être terminés pour la fin mai.

SIVOS : la participation communale pour 2025, calculée au prorata des effectifs, se monte à 61 762 € dont une partie sera remboursée (mise à disposition d'agents).
Vote à l'unanimité.

Convention Refuge de Salbris : le refuge représente un service important pour les villages. La cotisation qui passe de 0.90 € à 1.20 € par habitant, semble dérisoire au regard du besoin constaté. Vote à l'unanimité de la convention, mais proposition est faite, par ailleurs, de doubler la cotisation pour toutes les communes partenaires.

Fondation du Patrimoine : à reporter

Transfert compétence eau et assainissement communauté de communes : obligatoire en 2026 dans un 1^{er} temps, revu « facultatif » par la suite sans que, pour autant, à l'heure actuelle, le processus juridique le permettant, ne soit abouti, Mme le Maire engage les conseillers à réfléchir aux différentes options.

A l'appui de documents issus d'une étude patrimoniale récente sur nos propres réseaux d'eau potable et eaux usées commandée par la commune*, il ressort que pour faire face à la maintenance et la rénovation de nos installations, il faudra progressivement augmenter le prix de l'eau et de l'assainissement **, abonnement compris, à hauteur de 8.84 € /m³ en 2035. Il faut également noter que le versement de subventions par l'agence de l'eau sera fonction de ces augmentations, considérées comme nécessaires.

* **Audit sur le schéma directeur de l'eau** : cabinet Hadès

Audit sur le schéma directeur de l'assainissement : cabinet Audit environnement

** **Prix de l'eau et de l'assainissement aujourd'hui à Marcilly en Gault** : 4.09 € par m³ (abonnement compris) Dans les prix projetés sur les dix prochaines années sont compris les travaux d'investissement concernant le renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau (60 km), les travaux du château d'eau, de la station d'épuration, des postes de relevage etc.....

Par ailleurs l'audit commandé par la communauté de communes*** en vue du transfert, dégage un prix moyen de 7.26 €/m³ au même horizon 2035 et pour chacune des communes. Un prix qui est donc assez nettement inférieur au scénario dans lequel Marcilly ne transférerait pas cette compétence.

Sachant par ailleurs que ce transfert déchargerait considérablement la commune de l'ensemble de la gestion matérielle et administrative, le choix semble s'imposer : obligatoire ou pas, le conseil vote pour le transfert à l'unanimité.

Si ce choix ne l'emportait pas au niveau de la communauté de communes, il conviendrait alors d'envisager la solution de l'affermage groupé en se rapprochant des communes intéressées.

***** Etude sur le transfert de compétences : Collectivités Conseils**

Enfin, la hausse conséquente du prix de l'eau dans les prochaines années, nécessite une information claire des administrés : une réunion publique sera organisée à cet effet.

Locker Mondial Relais : la demande d'implantation de casiers devant l'épicerie sur le domaine public nécessite des précisions qui devront être apportées au prochain conseil.

Subventions : reporté

Questions et informations diverses :

- Gravats, haies en mitoyenneté, stockages de rebuts... : même si cela relève du domaine privatif, comment inciter les habitants concernés à contribuer à préserver l'image du village ?
- Possibilité d'utiliser une salle de la commune pour une formation « sécurité » à destination des chasseurs ?
- Difficultés résiduelles avec la fibre
- Limitation à 30km/h devant l'école
- Mise en place de panneaux de sortie du village par le département

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

La secrétaire de séance

Le Maire